

Les sujets suivants résument les lignes directrices relatives à l'établissement d'une rente d'indemnisation.

- [Soumissions](#)
- [Types de chèques acceptés](#)
- [Proposition](#)
- [Attestation d'âge](#)
- [Garantie de base de taux](#)
- [Transfert de responsabilité](#)
- [Envoi de la documentation et des chèques](#)
- [Soumissions de rentes d'indemnisation enrichies](#)
- [Primes excédant 3 millions \\$](#)

Soumissions

- Des soumissions de rentes d'indemnisation peuvent être obtenues au moyen de notre logiciel **AccumulAction**.
- **Une soumission doit être incluse dans la documentation servant à l'établissement d'une rente d'indemnisation.**
- Si la prime **excède 3 millions \$**, le bureau de vente doit demander la soumission en écrivant à cotation.surmesure@standardlife.ca. Pour de plus amples renseignements, consultez la section [primes excédant 3 millions \\$](#).
- La Standard Life propose des taux spéciaux pour les cas où l'espérance de vie du risque prise en charge est plus courte que l'espérance de vie moyenne en raison d'une maladie ou d'une invalidité. Pour de plus amples renseignements, voir [Soumissions de rentes d'indemnisation enrichies](#).

Types de chèques acceptés

- Chèque établi par la compagnie d'assurance de responsabilité civile et risques divers à l'ordre de la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada ou de Standard Life Canada.
- Chèque tiré sur le compte bancaire « en fiducie » de l'avocat et établi à l'ordre de la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada ou de Standard Life Canada.
- Chèque tiré sur le compte bancaire « en fiducie » du représentant en assurance et établi à l'ordre de la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada ou de Standard Life Canada. Fournissez une copie de l'original du chèque établi à l'ordre du représentant en assurance émis par la compagnie d'assurance de responsabilité civile ou par l'avocat. S'il est impossible d'obtenir une copie de l'original du chèque, fournissez un document ou une lettre de la compagnie d'assurance de responsabilité civile indiquant que les capitaux doivent servir à la constitution d'une rente d'indemnisation.

Proposition

- Remplissez le formulaire F1022, [Proposition de rente d'indemnisation](#).
- Des directives d'établissement sont fournies dans le formulaire.
- Vous pouvez imprimer les [dispositions de la rente d'indemnisation](#) (formulaire PC F1030) à partir de la Source du conseiller.

Attestation d'âge

- Joignez une copie d'un document pertinent (acte de naissance, extrait de baptême, etc.) pour **chaque risque pris en charge**.

Garantie de base de taux

- Le taux applicable à la soumission de rente d'indemnisation est garanti pendant 3 jours.
- Le chèque de règlement de la prime doit parvenir à la Standard Life avant la fin de cette période, à défaut de quoi une nouvelle soumission doit être fournie.

Transfert de responsabilité *(s'il est exigé par la compagnie d'assurance de responsabilité civile)*

- Si elle est exigée, vous devez obtenir la **Convention de transfert et de prise en charge** (utiliser l'exemplaire – après la démutualisation) en vue de transférer à la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada l'obligation de la compagnie d'assurance de responsabilité civile d'effectuer les versements périodiques exigés en vertu de la rente d'indemnisation.
- Aucune modification ne peut être apportée au libellé à l'exemplaire de la *Convention de transfert et de prise en charge*. Dans les rares cas où une modification est nécessaire, celle-ci doit être approuvée par le service du contentieux de la Standard Life avant que la convention ne soit remplie et signée.

Envoi de la documentation et des chèques

- Veuillez expédier la documentation et les chèques comme suit :

Adresse postale	Adresse aux fins d'envoi par messagerie
Standard Life Services à la clientèle, placements individuels CP 11497, station Centre-ville Montréal (Québec) H3C 5S5	Standard Life Services à la clientèle, placements individuels Bureau 1200 1245, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H3G 1G3

Soumissions de rentes d'indemnisation enrichies

- La Standard Life propose des taux spéciaux pour les cas où l'espérance de vie du risque prise en charge est plus courte que l'espérance de vie moyenne en raison d'une maladie ou d'une invalidité.
- Une rente d'indemnisation peut couvrir, moyennant des taux spéciaux, plus d'un rentier atteint d'une maladie grave ou d'une invalidité.

Attestation médicale

- Le proposant (risque pris en charge) doit – **à ses propres frais** – soumettre à la Standard Life une attestation médicale démontrant que son espérance de vie est inférieure à la normale.
- L'attestation médicale consiste normalement en un rapport détaillé du médecin traitant qui fait état des antécédents médicaux et de l'état de santé actuel du proposant. Le rapport doit **porter la signature du médecin et être présenté sur son papier à en-tête**.
- La Standard Life acceptera une attestation médicale d'un autre assureur sous réserve qu'elle ait été produite dans les six derniers mois. Voici la marche à suivre pour obtenir une attestation médicale d'un autre assureur :
 1. Obtenir une lettre d'autorisation, signée par le client et adressée à l'autre assureur, demandant que l'attestation médicale soit envoyée à la Standard Life.
 2. La lettre d'autorisation doit inclure la date de naissance du client ainsi que le numéro de police ou de proposition de l'autre assureur.
 3. Soumettre à la Standard Life une lettre d'accompagnement comprenant l'adresse électronique du bureau de vente ou du représentant en assurance.
 4. Télécopier à la Standard Life la lettre d'autorisation du client et la lettre d'accompagnement (voir le numéro de télécopieur ci-après).
 5. La Standard Life communiquera avec l'autre assureur pour demander l'attestation médicale.
- Envoyer à la Standard Life l'attestation médicale et les lettres d'autorisation et d'accompagnement **par télécopieur**.

Numéro de télécopieur - 514-499-4912

- La Standard Life examinera l'attestation médicale et, si elle le juge approprié, elle fournira une **valeur d'ajustement**. La valeur d'ajustement correspond au nombre d'années ajoutées à l'âge réel du proposant et elle est utilisée dans le calcul d'une soumission de rente d'indemnisation à taux spéciaux.
- Soumettre une copie de la confirmation de la valeur d'ajustement avec la proposition.

Soumission

- Lorsque vous produisez une soumission de rente d'indemnisation au moyen d'**AccumulAction**, prenez soin d'entrer la **date de naissance réelle** dans le champ **Naissance**.
- Indiquer la valeur d'ajustement dans le champ **AJUST.** (à la droite du champ Naissance).

Primes excédant 3 millions \$

- Si la prime **excède 3 millions \$**, le bureau de vente doit demander la soumission en écrivant à cotation.surmesure@standardlife.ca.
- **Fournir les renseignements suivants dans la demande :**
 - 1. Pour chaque risque pris en charge**
 - Date de naissance réelle et, le cas échéant, la valeur d'ajustement
 - Sexe – masculin ou féminin
 - 2. Date de règlement de la prime**
 - 3. Montant de la prime ou du versement de revenu**
 - 4. Date d'entrée en jouissance de la rente**
 - 5. Versements forfaitaires – montants et dates**
 - 6. Versements de revenu périodiques**
 - Type – uniformes, indexés (indexation partielle ou intégrale sur l'IPC), croissants (pourcentage et date d'entrée en vigueur)
 - Périodicité – *mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle*
 - 7. Période garantie**
 - 8. Réduction au décès** (rente réversible seulement)
 - Premier décès ou décès du rentier principal
 - Pourcentage de la réduction
 - Réduction *avant* ou *après l'expiration de la période garantie*